



L'ENTRETIEN DE VOTRE FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

CONSEILS D'UTILISATION
ET DE MAINTENANCE

www.paysdelarbresle.fr

Avant même d'entretenir l'installation, il est nécessaire de bien utiliser votre installation d'assainissement non collectif. C'est pourquoi nous vous faisons part de quelques conseils d'utilisation et de maintenance.

CONSEILS D'UTILISATION

- **Les rejets de produits d'entretien de la maison** (eau de Javel, détergents,...) correspondant à une utilisation habituelle, ne perturbent pas le fonctionnement des installations.
- **Les déversements importants de produits tels** white-spirit, huiles, peinture, acide, soude, marc de café, médicaments..., sont proscrits.
- **Les interruptions d'alimentation de courte durée** de la fosse n'ont pas d'incidence majeure sur son fonctionnement.

CONSEILS DE MAINTENANCE

- **Les ouvrages et les regards doivent être accessibles** pour assurer leur entretien et leur contrôle.
- **Ils doivent être situés hors aires de stationnement**, de stockage ou de plantation.
- **Les installations sont vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaire de manière à assurer :**
 - le bon état des installations et des ouvrages ;
 - le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif de traitement ;
 - l'accumulation normale des boues et des flottants à l'intérieur de la fosse toutes eaux.

QUE FAIRE EN CAS D'ODEURS ?

La fosse toutes eaux, de par son fonctionnement, génère naturellement des gaz nauséabonds. Ceux-ci doivent être évacués par des ventilations adéquates placées aux points les plus hauts. Toutefois, la perception des gaz est toujours possible par vents rabattants ou par temps orageux. Si des odeurs sont présentes à l'extérieur de l'habitation : s'assurer que tous les regards sont bien jointés. En aucun cas ils ne doivent être enterrés car leur accessibilité est primordiale pour un entretien fréquent. Si des odeurs sont présentes à l'intérieur de l'habitation : S'assurer que tous les siphons ménagers des éviers, lavabos et lave-linge sont bien chargés d'eau, et le cas échéant, les réalimenter en laissant couler un filet d'eau pendant quelques minutes.

L'ENTRETIEN DE VOTRE

DISPOSITIFS DE PRÉTRAITEMENT

FOSSÉ TOUTES EAUX (ou fosse septique) :



Ex. de préfiltre filet filtrant



Ex. de préfiltre à pouzzolane



Ex. de préfiltre



Ex. de préfiltre

La fosse doit être vidangée dès que la hauteur de boues atteint la moitié de la hauteur utile de la fosse. Cette vidange doit être réalisée en moyenne tous les quatre ans (pour un foyer de quatre personnes) par un vidangeur agréé. Un

DISPOSITIFS DE TRAITEMENT

REGARD DE RÉPARTITION

Des matières peuvent s'accumuler au niveau des regards de visite du dispositif de traitement. Elles forment un dépôt au fond du regard et au départ des tuyaux de répartition. Ces matières polluantes doivent être retirées et réintroduites dans la fosse.

REGARD DE BOUCLAGE

Ce regard permet de vérifier la bonne infiltration des eaux et doit être sec. Dans le cas d'une filière drainée avec rejet dans le fossé, il convient de vérifier que la canalisation d'évacuation ne soit pas obstruée.

FILIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

certificat de vidange devra vous être délivré. Conservez-le, car il vous sera réclamé à chaque passage du SPANC. Après la vidange, n'oubliez pas de remplir la fosse aux deux tiers avec de l'eau claire. Vérifiez aussi le non colmatage des canalisations amont et aval ainsi que l'absence de corrosion (si ouvrage en béton).

Entrée de la fosse toutes eaux :

Surveillez que la ventilation existante sur le coude d'entrée des eaux usées dans la fosse soit dégagée. Dans le cas contraire, il convient d'enlever les matières qui bouchent cette ventilation afin d'éviter le colmatage de votre (vos) sortie(s) d'eaux usées.

Sortie de la fosse toutes eaux :

Dans le deuxième regard de la fosse est présent un préfiltre (différents modèles selon le type de fosse) qui retient les boues afin d'éviter qu'elles ne parviennent jusqu'au système de traitement. Dès que le préfiltre commence à se colmater, il convient de le retirer délicatement et de le rincer à l'eau claire.

DÉCOLLOÏDEUR

(ou préfiltre) :

Ce dispositif est rempli de matériau filtrant (pouzzolane ou billes plastique) qu'il convient de nettoyer. Pour cela, vous devez retirer ces matériaux et les rincer à l'eau claire une à deux fois par an. Vérifiez aussi le non colmatage des canalisations amont et aval ainsi que l'absence de corrosion (si ouvrage en béton).

BAC À GRAISSE

(si votre habitation en est dotée) :

Retirez la couche de graisse, qui se forme en surface, deux à trois fois par an, par un vidangeur agréé. Si vous réalisez vous-même cet entretien, les déchets doivent être évacués avec les ordures ménagères. La vidange complète du bac à graisse doit être effectuée en même temps que celle de la fosse. Vérifiez aussi le non colmatage des canalisations amont et aval ainsi que l'absence de corrosion (si ouvrage en béton).

OUVRAGES ANNEXES

POSTE DE RELEVAGE :

Si votre filière d'assainissement comporte une pompe de relevage, il convient de vérifier son bon fonctionnement en enclenchant manuellement le flotteur. Vous devez vérifier régulièrement que ce dernier n'est pas coincé et le nettoyer si besoin. Il est également important de vérifier le branchement et la protection électrique de l'ouvrage.



Ex. de poste de relevage

SYSTÈMES AGRÉÉS

MICROSTATIONS & CO

Comme tous les autres ouvrages les nouveaux systèmes agréés doivent être entretenus régulièrement afin d'obtenir un fonctionnement optimal. Pour cela vous devez vous référer au guide d'utilisation du constructeur et à l'agrément de l'ouvrage.



Ex. regard de répartition



Ex. regard de bouclage

AIDE A L'IDENTIFICATION DES CAUSES POSSIBLES DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT

| SYMPTOMES | CAUSES ET REMÈDES POSSIBLES |
|--|--|
| Dégagement de mauvaises odeurs dans le logement | <ul style="list-style-type: none">• Garde d'eau des siphons des équipements domestiques évaporée, auquel cas, il conviendra de faire couler un peu d'eau pour reconstituer cette garde d'eau ; ce phénomène peut résulter d'une inoccupation prolongée du logement (attention au bac à douche doté d'un siphon de faible volume) |
| Dégagement de mauvaises odeurs par les dispositifs de prétraitement | <ul style="list-style-type: none">• Absence ou mauvaise conception/réalisation de la ventilation secondaire (diamètre des canalisations inférieur à 100 mm, canalisation bouchée, orifice de ventilation mal positionné, extracteur inefficace, absence de ventilation primaire,...)• Mauvaise circulation d'air dans le bac à graisses ou la fosse toutes eaux (présence d'une hauteur excessive de dépôt en surface)• Etanchéité des tampons de visite |
| Corrosion du béton de la fosse toutes eaux (zone au-dessus du niveau d'eau) | <ul style="list-style-type: none">• Absence ou mauvaise conception/réalisation de la ventilation secondaire• Inefficacité de l'extracteur |
| Colmatage des canalisations de collecte des eaux usées | <ul style="list-style-type: none">• Obturation par un corps étranger• Pente des canalisations insuffisante, contre-pente• Sous-dimensionnement des canalisations• Dépôt de graisse : absence de bac à graisses et longueur des canalisations avant la fosse toutes eaux trop importante• Ecrasement des canalisations |
| Bac à graisses ou fosse toutes eaux engorgés | <ul style="list-style-type: none">• Vidanges trop espacées• Sous-dimensionnement des ouvrages |
| Entraînement de matières solides en aval de la fosse toutes eaux | <ul style="list-style-type: none">• Vidanges trop espacées• Sous-dimensionnement de la fosse toutes eaux• Réseau d'eaux pluviales raccordé au réseau d'évacuation des eaux usées |
| Préfiltre colmaté | <ul style="list-style-type: none">• Nettoyage trop espacé• Mauvais fonctionnement ou défaut d'entretien des dispositifs de prétraitement• Sous-dimensionnement des ouvrages de prétraitement• Sous-dimensionnement ou mauvaise conception du préfiltre |
| Colmatage des tuyaux d'épandage et du regard de répartition. Colmatage de l'épandage | <ul style="list-style-type: none">• Mauvaise répartition des eaux usées entre les tuyaux d'épandage• Mauvais fonctionnement des dispositifs de prétraitement• Sous-dimensionnement ou mauvaise conception et/ou réalisation du dispositif de traitement• Choix des granulats (forte teneur en fines, granulométrie non adaptée,...) |